



Charte graphique
Région Bretagne

ÉDITION 2016



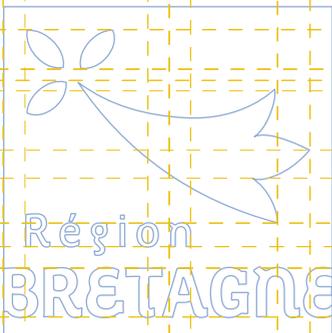
👉 Sommaire 👈

Introduction	3
Le logotype	4
Les compositions	5
Le nuancier des couleurs	6
La pictothèque	7
Les typographies	8-9
La marque « Bretagne » & le Gwenn-ha-du	10

Introduction

La charte graphique a pour objectifs de renforcer l'identité des supports de communication du Conseil régional de Bretagne et de les rendre plus homogènes dans leur aspect visuel.

L'identité graphique adoptée par la Région Bretagne est composée de plusieurs éléments : son logotype posé sur un socle (forme en quart ou tiers de cercle), deux typographies complémentaires (« Région Bretagne » et « Abril »), un nuancier (24 teintes). Ces éléments ont vocation à être déclinés pour l'ensemble des réalisations (papeterie, plaquettes, sites et bannières internet, annonces presse, affiches, signalétique...). L'emploi du "socle" ne s'impose pas aux objets promotionnels (supports textiles, gadgets, plaques...).



🌿 Le logotype 🌿

De forme carrée, le logotype encadre une hermine, symbole fort et identitaire du territoire. Celle-ci évoque la forme géographique de la Bretagne, ses trois pointes rappelant les nombreuses îles qui jalonnent les côtes bretonnes. Son aspect ascendant, à l'image d'une étoile filante, suggère le dynamisme d'un territoire en mouvement. Le traitement graphique aux courbes épurées s'apparente à un motif floral, rappel de l'intérêt porté par l'institution à la préservation de l'environnement.

L'intitulé «Région BRETAGNE» est composé dans une version alternée de la typographie «Region Bretagne» – en médium et gras (cf. : typographies).

Le logotype se décline en monochrome dans les teintes du nuancier (p. 7). Le logotype existe également en Breton et en Gallo (cf. déclinaisons ci-dessous).

EXEMPLES DE DÉCLINAISONS MONOCHROMES



EXEMPLES DE DÉCLINAISONS



en noir



en blanc (défoncé)



en breton



en gallo

INTERDITS



2 exemples d'interdits : suppression du carré, traitement de l'hermine en gris

Attention !

Le dessin de l'hermine du logotype du Conseil régional de Bretagne n'est pas une image libre de droit. **Elle ne peut être reprise (ou détournée) comme éléments de décor ou dans la composition d'un autre sigle. Seule la Région Bretagne dispose de son usage.**



Les compositions

Concernant les compositions, la règle à suivre est la suivante : le logo (carré) doit mesurer 10 à 15 % de la dimension du plus petit côté d'un format (en fonction du rapport hauteur/largeur et de l'équilibre souhaité).

Il est toujours posé sur un quart de cercle (à la coupe) pour un positionnement dans les coins. Le centre du cercle est posé à l'angle de la composition et le centre du logotype est placé sur la courbe du cercle, selon un axe à 45° par rapport au centre du cercle

Pour un positionnement sur un bord de la composition, le logotype est placé sur un tiers de cercle (toujours à la coupe). Le centre du logotype est placé sur la courbe du cercle, selon un axe à horizontal ou vertical par rapport au centre du cercle.

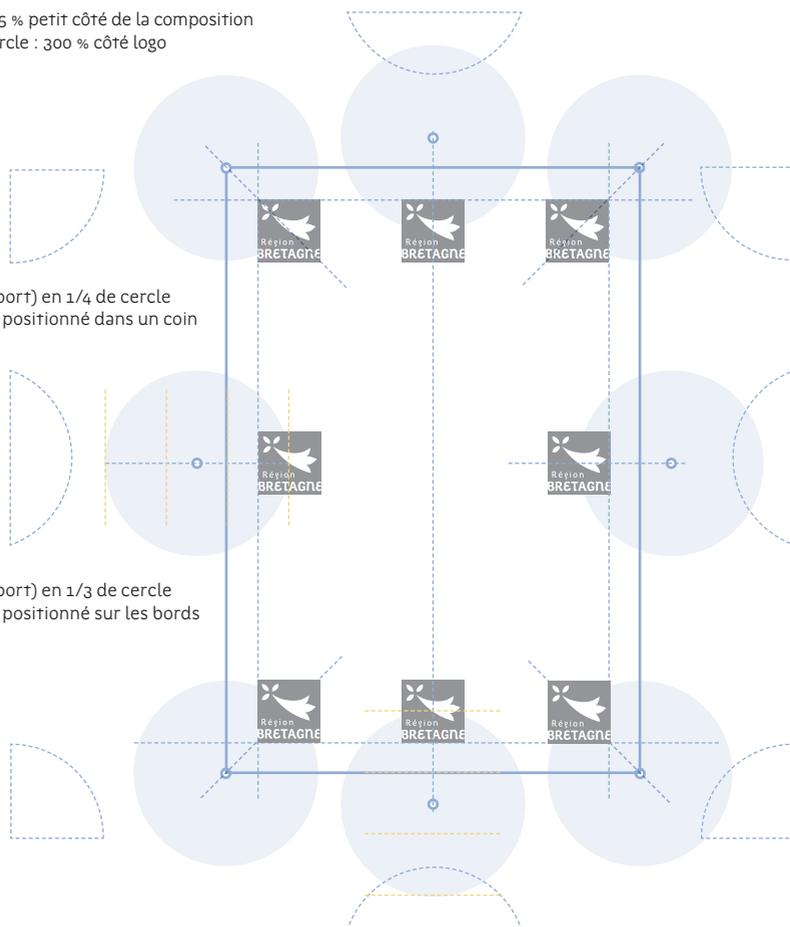
Le diamètre du cercle, sur lequel est posé le logotype (point central du logotype sur la courbe), mesure 300 % (3 x) du côté du logotype.

Exemple : pour un format A4, le logo peut mesurer entre 2,1 et 3,1 cm ; il est posé sur un quart ou tiers de cercle, dont le diamètre mesure entre 6,3 et 9,3 cm (en fonction des dimensions du logotype).

Logo : 10 à 15 % petit côté de la composition
Diamètre cercle : 300 % côté logo

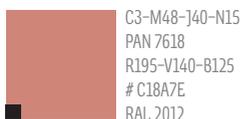
Forme (support) en 1/4 de cercle
pour le logo positionné dans un coin

Forme (support) en 1/3 de cercle
pour le logo positionné sur les bords



🌈 Le nuancier des couleurs 🌈

Une palette de **24 teintes** (basée sur 8 tonalités déclinées en 3 luminosités) est définie pour l'ensemble des compositions. Les références sont précisées en modes CMJN (impression en quadrichromie), Pantone (impression en tons directs), RVB (bureautique), HTML (internet) et RAL (signalétique). Le carré (noir ou blanc) précise laquelle des deux teintes est la plus contrastée pour composer des textes sur fond de couleur – et pour une meilleure accessibilité en HTML.



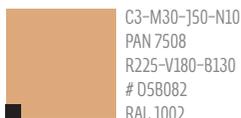
C3-M48-J40-N15
PAN 7618
R195-V140-B125
C18A7E
RAL 2012



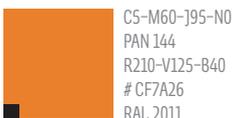
C5-M95-J80-N10
PAN 1795
R180-V40-B50
B0252E
RAL 3033



C5-M95-J80-N60
PAN 7623
R100-V25-B20
641814
RAL 8015



C3-M30-J50-N10
PAN 7508
R225-V180-B130
D58082
RAL 1002



C5-M60-J95-N0
PAN 144
R210-V125-B40
CF7A26
RAL 2011



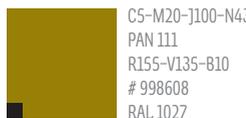
C5-M60-J95-N50
PAN 725
R125-V75-B20
7D4C14
RAL 8003



C3-M10-J65-N3
PAN 603
R240-V220-B105
E0969
RAL 1018



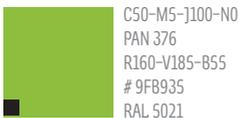
C5-M20-J100-N3
PAN 7405
R230-V190-B20
E3C213
RAL 1021



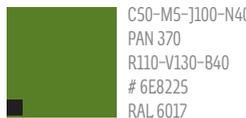
C5-M20-J100-N43
PAN 111
R155-V135-B10
998608
RAL 1027



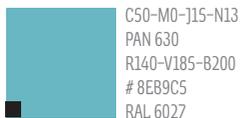
C25-M3-J50-N10
PAN 578
R190-V200-B140
C1CA90
RAL 6021



C50-M5-J100-N0
PAN 376
R160-V185-B55
9FB935
RAL 5021



C50-M5-J100-N40
PAN 370
R110-V130-B40
6E8225
RAL 6017



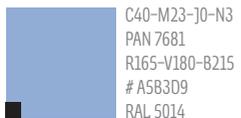
C50-M0-J15-N13
PAN 630
R140-V185-B200
8EB9C5
RAL 6027



C100-M0-J30-N5
PAN 320
R0-V150-B170
0094A8
RAL 5021



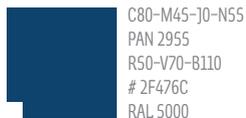
C100-M0-J30-N55
PAN 7719
R0-V90-B100
005A66
RAL 6026



C40-M23-J0-N3
PAN 7681
R165-V180-B215
A5B3D9
RAL 5014



C80-M45-J0-N5
PAN 2383
R75-V115-B180
4C7485
RAL 5015



C80-M45-J0-N55
PAN 2955
R50-V70-B110
2F476C
RAL 5000



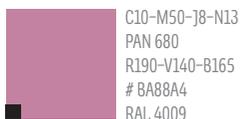
C50-M45-J0-N15
PAN 7675
R125-V125-B170
7E7DAB
RAL 4005



C100-M90-J0-N10
PAN 2756
R45-V50-B130
2A317E
RAL 4009



C100-M90-J0-N60
PAN 280
R25-V25-B75
18194A
RAL 5013



C10-M50-J8-N13
PAN 680
R190-V140-B165
BA8BA4
RAL 4009



C10-M100-J15-N5
PAN 226
R180-V0-B110
B0006B
RAL 4010



C10-M100-J15-N55
PAN 235
R105-V0-B65
69003F
RAL 4004

La pictothèque

TRANSPORT



TGV TER rail route car camion voiture bateau moto vélo

BÂTIMENTS/ÉDIFICES



administration gare hôpital château lycée église village menhir calvaire dolmen site remarquable espace remarquable

SERVICES



cafétéria restauration fontaine eau douche banc table camping hébergement prise électrique eau kayak borne kilométrique



parking information escalier ascenseur issue de secours documentation commerce port aéroport ponton cale de mise à l'eau

PUBLICS



groupe élus famille femme-homme malvoyant mobilité réduite piéton cycliste pêcheur

OUTILS/INTERNET



calculatrice ordinateur bureau ordinateur portable tablette mobile téléphone interdit photo formulaire recherche corbeille outils



viméo twitter rss son lecteur favori déficience visuelle déficience sonore boucle magnétique breton gallo

THÉMATIQUES



NTIC international économie éducation santé recherche mer formation europe patrimoine énergie culture

Les pictogrammes présentés ci-dessus sont un extrait d'une base enrichie au fil des besoins des différents supports (signalétique, internet, publication...). Pour tout usage de pictogramme, il est impératif d'employer cette collection. Les fichiers sont disponibles sous forme de bibliothèque numérique ou de typographie.

Les supports papiers

Le Conseil régional est engagé en faveur du développement durable de la Bretagne. Ses publications et documents de papeterie doivent être imprimés sur du papier 100% recyclé. Différentes gammes existent en papiers couchés et offset.

* Côtes d'Armor ☼ Morbihan ✧
☼ ILLE-ET-VILAINE ☼ Finistère ✧
✧ Melting Breizh ⚓ **Bretagne** *



« ABRIL »

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ (CAPS)

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz (Regular)

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz (Semi Bold Italic)

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz (Abril Fatface Regular)



«Abril» est disponible chez différents distributeurs :

- Typetogether – www.type-together.com/Abril
- Adobe Typekit – <https://typekit.com/fonts/abril>
- myfonts – www.myfonts.com/fonts/type-together/abril
- fontshop – www.fontshop.com/families/abril

Police de caractères dessinée par Veronika Burian et José Scaglione (TypeTogether) en 2011.

«Abril» est un caractère retenu pour un usage complémentaire du « Région Bretagne », notamment pour des projets éditoriaux ou supports protocolaires.

Cette typographie ne peut pas être fournie par les services de la Région Bretagne. Une licence d'utilisation doit impérativement être acquise par les prestataires devant appliquer cette charte graphique. Elle est toutefois disponible avec la version «Creative Cloud» de l'éditeur Adobe (Typekit).

👉 Une marque de territoire pour la Bretagne 👈

L'attractivité de la Bretagne, sa capacité à rayonner au niveau national et international, à attirer touristes, investisseurs, étudiants, actifs... est un enjeu stratégique majeur pour le développement de la région.

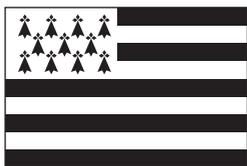
Dans la concurrence entre les territoires qui se joue à l'échelle mondiale, la capacité à se distinguer, à séduire et à être repéré par les décideurs est primordiale.

C'est pourquoi la Bretagne a créé une marque de territoire destinée à être partagée par tous ceux qui se réfèrent à la Bretagne pour se faire connaître et promouvoir leurs intérêts ou leurs créations sur la scène nationale ou internationale.

Le règlement d'usage de la marque Bretagne, qui clarifie l'usage de la marque par les collectivités locales, précise, dans son article 3, l'étendue des droits concédés. La Région Bretagne, qui a créé la marque Bretagne, applique ce règlement en ce qui la concerne de la même manière que les autres collectivités locales dans sa communication et l'emploi pour ses supports de communication en lien avec des actions ou des projets de promotion et d'attractivité de son territoire exclusivement.

Plus d'infos : www.marque-bretagne.fr

👉 Le Gwenn-ha-du 👈



Le « Gwenn-ha-du » (« Blanc et Noir » en français – « Blanc e Neirr » en gallo), drapeau de la Bretagne, est l'élément représentant le territoire. Il se distingue du logotype de la Région qui représente l'institution du Conseil régional de Bretagne.

Il se compose de neuf bandes horizontales noires et blanches d'égales largeurs, disposées alternativement et de onze hermines réparties en trois rangées horizontales dans un rectangle, en haut à gauche de la composition. Il a été créé entre 1923 et 1925 par Morvan Marchal, architecte rennais, à l'occasion de l'exposition universelle de 1925 à Paris.

Il est largement arboré lors des manifestations populaires, culturelles et sportives. Il figure sur les plaques des véhicules immatriculés dans les quatre départements de la Bretagne administrative. Dans sa communication, la Région Bretagne préfère le Gwenn-ha-du à son logotype à chaque fois qu'elle cherche à incarner le territoire : drapeaux sur les bâtiments régionaux, marquage des entrées en Bretagne, distribution du drapeau lors d'événements sportifs et culturels...

Celui-ci est également repris comme glyphe dans la typographie « Région Bretagne ».



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101 - 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh